

Pratique instrumentale, chant, danse et conte : Une transmission en danger - Enjeux et propositions



Pleustriñ ur benveg, kanañ, dañsal ha kontañ : Un treuzkas en arvar - Dalc'hoù ha kinnigoù



Sonerie, chanterie, danserie e conterie : Eune erdonerie su l'en-père - Ajeûs e perpozeries



- La transmission, la sauvegarde et la valorisation du **matrimoine et du patrimoine culturels immatériels** (MPCI) constituent un **enjeu social partagé**.
- Elles relèvent d'un choix de société, d'une **ambition politique**, d'une prise de conscience de ce qui fait **commun** : qu'est-ce que nous voulons transmettre aux générations futures ? Qu'est-ce qui constitue nos **identités** ? Comment les cultiver, comment y participer et comment accéder aux ressources ?
- La transmission de ces **pratiques artistiques contemporaines** convoque un héritage culturel sur lequel se construisent et s'affirment des **appartenances** locales et régionales, propices aux **échanges** avec d'autres cultures, d'autres esthétiques.

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (PCI) selon l'UNESCO : les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.



LE MATRIMOINE : apparu en France en 1155 pour désigner les biens matériels et maternels hérités de la mère, il est ensuite utilisé au sens d'« héritage culturel » pour la première fois en 1405 par Christine de Pizan dans son ouvrage « La Cité des dames ». Puis il s'est rapporté simplement au mariage (matrimonial). L'Académie française supprime le terme de « matrimoine » au 18^e siècle. Aujourd'hui il fait référence à la mémoire des créatrices et à la transmission de leurs œuvres.

Constats

Le Conseil culturel de Bretagne dresse un état des lieux de la transmission du MPCl, au travers de **pratiques artistiques de tradition orale** :

pratique instrumentale, chant, danse, conte, ainsi que de la **musique classique** de compositeurs et compositrices inspiré-e-s par la Bretagne.

Les pratiques artistiques issue de la tradition orale sont jouées par **plaisir**

Le MPCl constitue une **compétence partagée**

Baisse des effectifs

Absence de données dans les différents secteurs

Ressources pédagogiques rares et peu accessibles (enseignement et matière culturelle de Bretagne)

Faiblesse des relais **médiatiques** par rapport à la **richesse de la scène bretonne**

Transmission par l'enseignement réalisée en très grande majorité par le **tissu associatif**, insuffisamment soutenu par rapport aux conservatoires

Une **programmation artistique** assurée par le **monde associatif** qui supplée la **quasi-absence** de programmation des **salles conventionnées**

Absence de structuration pour 3 secteurs sur 4 (**pratique instrumentale, chant et conte**)



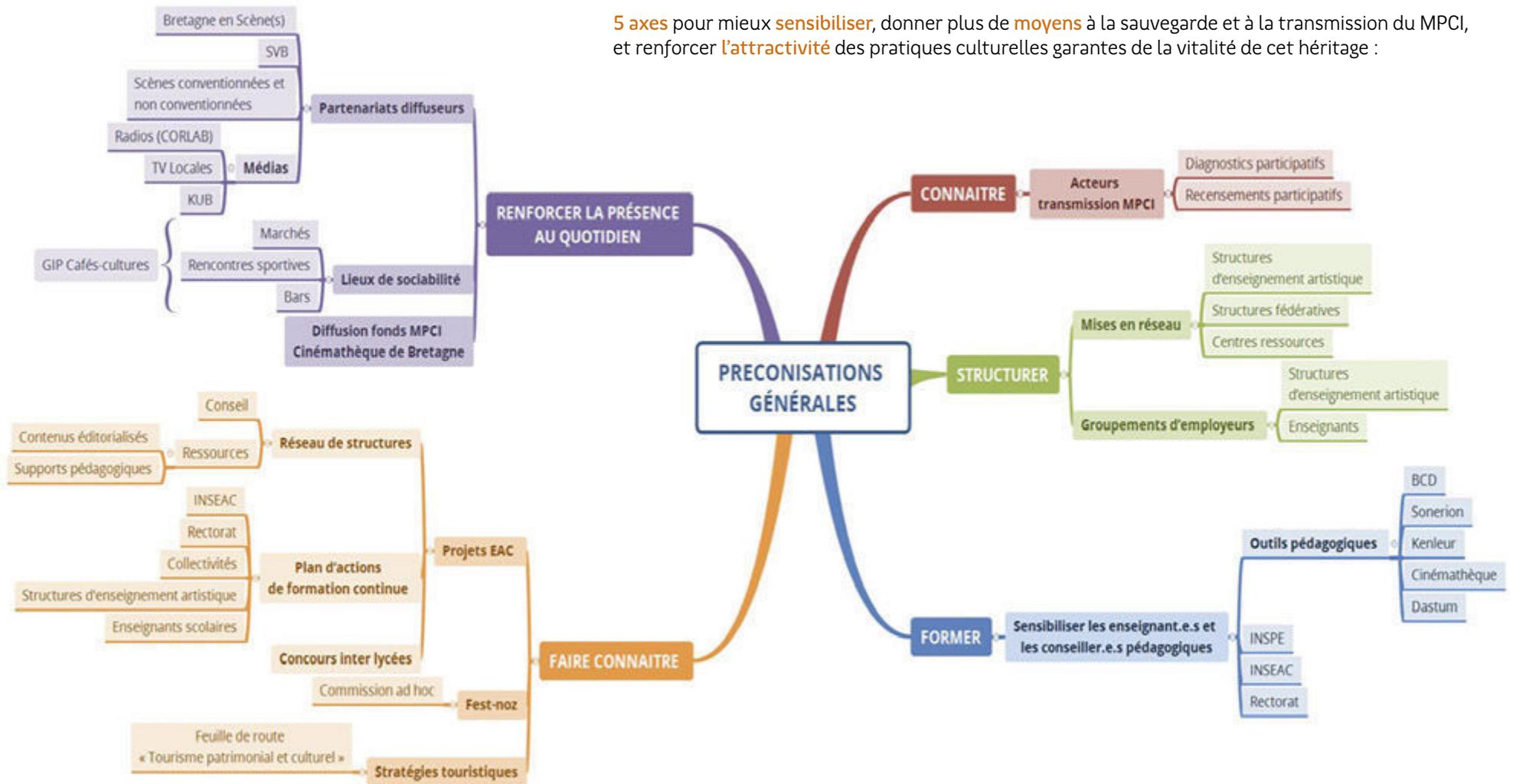
Les festoù-noz et les festoù-deiz sont des lieux emblématiques de la pratique et de la transmission (pratique instrumentale, chant, danse). Ils concentrent également de nombreuses problématiques qui y sont liées. Fest-noz à Redon, lors de la Bogue d'or.
© Jacques Quinton

FRAGILITÉ

+

IMAGE INSUFFISAMMENT VALORISÉE

5 axes pour mieux sensibiliser, donner plus de moyens à la sauvegarde et à la transmission du MPCJ, et renforcer l'attractivité des pratiques culturelles garantes de la vitalité de cet héritage :



- 1 Connaître, au travers de diagnostics et de recensements participatifs territoriaux
- 2 Structurer et soutenir la mise en réseau, avec l'organisation d'assises pour les secteurs du conte, de la pratique instrumentale et du chant
- 3 Former davantage les acteurs et sensibiliser le personnel de l'Éducation Nationale

- 4 Faire connaître et multiplier les projets EAC (éducation artistique et culturelle). Créer un site internet participatif de ressources pédagogiques (pratiques artistiques de tradition orale et matière culturelle de Bretagne)
- 5 Renforcer la présence au quotidien en investissant les lieux de sociabilité et en initiant des partenariats avec les diffuseurs.

En Bretagne, la reconnaissance de la notion de patrimoine culturel immatériel a considérablement progressé depuis la fin des années 2000, grâce à la mobilisation des acteurs associatifs et des élu-e-s : inscription du fest-noz au patrimoine culturel

immatériel de l'humanité, création de Bretagne Culture Diversité (BCD), soutien aux associations qui font vivre ces patrimoines... Pourtant, la transmission du MPCl semble aujourd'hui s'essouffler aujourd'hui en Bretagne.



3 leviers structurants pour sensibiliser et transmettre le MPCl :

- Multiplier les projets EAC en matière de transmission du MPCl (Klas bagad, Klas dañs, bal pour enfant, concours inter lycées de musique traditionnelle, etc.), en lien avec le tissu associatif, les collectivités, l'INSEAC, le Rectorat...
- Faire connaître davantage le GIP Cafés-Cultures
- Mieux valoriser les ressources et développer la communication (réseaux sociaux et partenariats avec les diffuseurs : TV locales, CORLAB, scènes conventionnées et non conventionnées, festivals, concours...) afin de valoriser l'image du MPCl

Pour aller plus loin, étude complète sur : www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique du territoire.

Il est consulté par le Conseil régional sur toute question traitant de l'identité culturelle de la Bretagne et de son rayonnement. Le Conseil rend des avis, remet des contributions, réalise des études.

conseil.culturel@bretagne.bzh – 02 99 27 18 31



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn